

1007 24/07/1952 Mairie de Royan 43-9-52

VILLE DE ROYAN

Arrondissement

de

Rochefort

Département

Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil Municipal

Séance du 11 Juillet 1952

OBJET

Participation financière à une fête locale.

52066

Le 11 Juillet mil neuf cent cinquante deux le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Reguani, Maire

Étaient présents: MM. Reguani, Veyssière, Boissière, Charboulan, Frugnaud, Bajard, Bécot, Guillaud, Sournet, Loin, Berroq, Chenevad, Couil, Spaget, Belle-Herby.

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés:

M. Bajard

a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Le Conseil Municipal au cours de sa réunion du 14 Mars 1952 avait décidé de prendre en charge jusqu'à un maximum de 100.000 frs un certain nombre de dépenses occasionnées par la fête et la cavalcade de la mi-Carême.

Les comptes présentés par les organisateurs ne correspondaient pas aux dépenses mentionnées dans la délibération d'une part, le Comité d'organisation n'avait aucune existence légale d'autre part, le Receveur Municipal ne pouvait, sans reconnaître les règlements de son administration, payer les crédits qui lui étaient présentés.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour régulariser la situation.

Le Conseil considérant qu'en votant un crédit limité à 100.000 frs il ne désirait pas absolument prendre à son compte une dépense pluri-annuelle qu'une autre, mais aider financièrement le comité organisateur participant aux frais, décide qu'il sera payé sur le crédit "Fêtes locales" (XXX - 2).

1° - un mandat de 25.000 frs établi au bénéfice de M. Bayle pour fourniture d'une coupe.

2° - un mandat de 50.000 frs établi au bénéfice de M. Martin, qui a payé, en qualité de trésorier du Comité organisateur, pour 35.000 frs de prix aux autres primes et 15.000 frs de prises aux 360 mandales.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

APPROUVE  
La Rochelle, le 31 Juillet 1952  
Pour le Préfet  
Le Chef de Division Délégué  
Signé : Illisible.

Pour copie conforme  
Royan, le 11 ~~septembre~~ 1952  
Le Maire,

